

# Dates



Régie intermunicipale  
des déchets de la Lièvre

## La collecte DES ENCOMBRANTS

VOIR LA LISTE  
DES DATES  
POUR CHACUNE  
DES  
MUNICIPALITÉS  
PLUS BAS

### Matières acceptées

Cuisinière, laveuse, sècheuse,  
vieux meubles, chauffe-eau, bain,  
douche, évier, lavabo, toilette

### Matières refusées

Les matières recyclables, organiques, résiduelles et résidus verts. Les sacs de plastique opaques de toutes les couleurs (peu importe son contenu). Le béton, l'asphalte, le ciment, le bardeau et le gyproc.  
Les appareils avec du fréon, les pneus, les ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones, la peinture, les huiles usées et les produits dangereux

3 m<sup>3</sup>

Quantité totale  
permise en  
bordure de  
la route



Co-collecte de bois  
Tous les objets de  
bois devront être  
mis à part des autres  
encombrants

### Les matériaux de construction

1 m<sup>3</sup> de matériaux de construction  
sont acceptés en bordure de route.  
Ils devront être calculé dans le 3 m<sup>3</sup>  
total permis.

Informations  
(819-623-7382  
ou  
info@ridl.ca



# COLLECTE D'ENCOMBRANTS

**28 AVRIL 2024**

MONT-LAURIER RURAL

**5 MAI 2024**

MONT-LAURIER URBAIN

**12 MAI 2024**

FERME-NEUVE ET LAC-DU-CERF

**19 MAI 2024**

NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN ET SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

**26 MAI 2024**

CHUTE-ST-PHILIPPE, KIAMIKA ET LAC-DES-ÉCORCES

**2 JUIN 2024**

LAC-ST-PAUL, MONT-ST-MICHEL ET STE-ANNE-DU-LAC

**16 JUIN 2024**

NOTRE-DAME-DU-LAUS

# INTERDIT À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Tout encombrant qui sera disposée dans une remorque ou une brouette ne sera pas ramassé par les éboueurs.

